

D'un autre côté, la plupart des membres de la Chambre qui ont voté la suppression du traité avec des évêques et celles des bourses des séminaires expriment l'intention d'accepter les décisions du Sénat à cet égard.

Clôture de la session parlementaire

Paris, 28 décembre.

Si l'accord intervient demain entre la Chambre et le Sénat, comme on le croit, la session sera close le jour même par décret présidentiel.

Conseil général de la Seine

Paris, 28 décembre.

Un voeu déposé par M. Joffre-Duval, demande le renvoi du siège du gouvernement à Versailles, puisque la présence des pouvoirs publics prive la ville de Paris du régime commun en matière municipale.

La proposition a été renvoyée à la commission des affaires diverses, ce qui constitue une sorte de prise en considérations.

Nominations dans la Légion d'honneur

Paris, 28 décembre.

Le ministre de la guerre a fait signer les décrets portant nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Ces décrets comportent attribution de 2 croix de grand-officier, de 16 croix de commandeur, de 50 croix d'officier, de 328 croix de chevalier et de 380 médailles militaires.

Sont nommés grands-officiers :

M. Ansouy, général de division, et Arnoux, général de brigade.

Sont nommés commandeurs :

Les généraux de brigade de Joncroy d'Albans, de Beaumont et de Linières;

Les colonels Collin, Frelaut, de Séjourné, de Negrizer, de Gaye, de Laharie, de Roblaye, Merlin, Weinen, le contrôleur-général Biroux, l'ingénieur Lematre, le médecin-inspecteur Périn.

D'autre part, les ministres ont décidé qu'aucune décoration ne serait accordée par eux le 1er janvier, en dehors des ministères de la guerre et de la marine. Le président de la République, auquel est toujours réservé un certain nombre de croix, fera sa distribution habituelle.

Les amnisties légionnaires

Paris, 28 décembre.

La question que M. Lochroy devait poser au ministre de la justice au sujet de la non-reintégration de certains amnistiés dans les rangs de la Légion d'honneur devient sans objet.

On annonce, en effet, que les amnistiés en question ont été intégrés directement par des décrets du Président de la République, rendus sur la proposition du grand-chancelier de la Légion d'honneur, la loi d'amnistie ayant eu pour effet juridique de replacer les intéressés dans la situation qu'ils possédaient avant leur condamnation.

Le « Cri du Peuple » et les Etudiants de Paris

Paris, 28 décembre.

Les six délégués des étudiants se sont présentés aujourd'hui, à quatre heures, au Cri du Peuple. Ce sont M. Héroult, Morinaud, Lamogne, Ajalbert, Dufay, Baudin, étudiants en droits.

Après une discussion assez vive, la rédaction du Cri du Peuple a refusé d'accepter la note dont les délégués demandaient l'insertion, et qui portait que les attaques du journal « visaient, non la majorité, mais la minorité des étudiants. »

Elle a répondu à cette demande par la rédaction de la déclaration suivante :

« La rédaction du Cri du Peuple n'a rien à ajouter à ses déclarations précédentes. »

D'abord, elle laisserait porter atteinte, dans sa personne, à la liberté de la presse.

Eusuite, en attaquant MM. les étudiants, elle n'est pas sortie de son rôle d'organe socialiste, poursuivant, dans les fils comme dans les pères, l'exploitation à laquelle la bourgeoisie soutient le proétariat.

Adversaires, nous avions en adversaires, et entendons garder cette attitude.

Paris, 28 décembre.

Environ 500 étudiants se sont réunis, ce soir, à la salle de l'Ermitage et ont décidé qu'en présence des refus des rédacteurs du Cri du Peuple, de leur faire les excuses auxquelles ils étaient autorisés, quatre d'entre eux iront leur demander demain réparation par les armes.

Voici un extrait de l'article du Cri du Peuple qui a provoqué, chez les étudiants de Paris, les manifestations dont nous avons parlé :

« Il faut avoir vu et fréquenté les étudiants de la nouvelle génération pour se faire une idée de leur unicité ou de leur cynisme... Aucune routine, aucune émotion, mais toute la brutalité de jouteux livrés aux passions bestiales de l'adolescence. Ce n'est pas la sève de la jeunesse qui coule dans les artères de tous ces abusifs de Fâcheut, c'est le jus de la corruption sociale. Pontruis physiquement, décomposés moralement, ils ne sont que les fruits légitimes des classes moyennes ou élevées, déjà gangrenées par le luxe et l'oisiveté. »

Et qu'on ne dise pas que les étudiants se révèlent dans toutes les couches de la société : depuis dix ans, les cours ont été réglés de telle manière qu'ils ne sont plus accessibles aux pauvres... »

Les étudiants ! ils ont joué un rôle glorieux antérieurement ; en 1815, 1830, 1848. L'élevation de leur caractère de leurs sentiments avait permis à l'Èvre Diouf de dire que la France avait deux ailes : l'ouïe et l'enthousiasme. Alors l'ouvrier éprouva pour son labour, venait se réclamer à la charrière mortale de l'étudiant. L'un était la Force lourde l'Idée, et, la main dans la main, vigoureux et énergiques, ils pouvaient faire sauter des trônes. Ces jeunes Parisiens, qui passaient pour les Athéniens modernes, ne sont plus que des Béotiens de la défense. Leur porte-monnaie est plein, mais leur cœur est vide. »

Interpellation sur la question de Madagascar

Paris, 28 décembre.

M. de Lanessan a annoncé à M. Jules Ferry son intention de le questionner au sujet de Madagascar.

M. J. Ferry a répondu qu'il attendait le courrier, et a prévu de remettre sa question à la rentrée des Chambres.

M. de Lanessan y a consenti.

La question des allumettes

Paris, 28 décembre.

M. de Janzé posera demain une question au ministre des finances, pour savoir s'il entend proposer le retrait de la concession faite à la Compagnie des allumettes, dont le monopole arrive à expiration.

L'élection de Lodève

Paris, 28 décembre.

Le Journal des Débats constate que le patronage administratif qui a soutenu M. Galtier dans l'élection de Lodève se prolonge encore plusieurs semaines après la lutte. Les fonctionnaires sont en mouvement pour recueillir des témoignages en faveur de M. Galtier. Il en est qui ne cessent de parcourir les communes où appeler les électeurs devant eux pour tâcher de leur faire dire qu'ils n'ont pas voté librement pour M. Leroy-Benlian.

Qui a donné mission à ces fonctionnaires de voter à un travail qui est si peu dans leur attribution ? D'où vient aujourdhui encore les agents administratifs se renouveler pour M. Galtier, comme ils voulaient préparer le terrain en vue d'une élection nouvelle ?

A quand la camisole de force ?

Paris, 28 décembre.

Voici l'étrange proposition présentée au Conseil municipal de Paris et la plus étrange suite donnée par celui-ci :

« L'administration est invitée à faire mettre en vente les emblèmes, tels que christs en croix, trés-saintes-vierges et accessoires très-nobles dans les magasins de la Ville, et dont la liquidation devra être de plus en plus difficile avec le temps. »

» Signé : GUICHARD. »

Malgré la réclamation de M. Gamard, la proposition de M. Guichard a été renvoyée à l'administration.

Le meeting de la place de la Bourse

Paris, 28 décembre.

Aujourd'hui ont comparu devant la cinquième chambre de police correctionnelle, présidée par M. Régobert, deux signataires du placard convoqués par l'administration au meeting de la place de la Bourse.

Le premier inculpé, un sieur Lepershey, menuisier, âgé de vingt et un ans, poursuivi sous l'inculpation de provocation à atroupement non armé, a reconnu qu'il avait signé le placard. « Ce n'est pas chez les boulanger qu'il a dit, mais de la boulangerie de M. Mollin qu'il a acheté l'affection de partie d'un emprunt. »

» Mesieurs. »

Le Gouvernement a déposé, le 6 décembre 1883, sur le bureau du Sénat, un projet de loi tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à changer l'affection de partie de l'emprunt qu'elle a contracté avec la Banque des députés, tendant à autoriser la ville de Roubaix (Nord) à clamer une partie d'un emprunt.

Le comité est composé de MM. Jules Lefebvre, Roubaix; Joseph Devinaux, Roubaix; Eugène Evrard, Hivre; Heuri Valcke, Roubaix; Hector Dujaire, Tourcoing.

Les membres du comité d'organisation ayant reconnu les efforts faits par MM. Camille Desmet et fils de Roubaix pour exposer une belle variété l'ont donc décerné une première médaille d'argent.

Le prix d'entrée est fixé à 0,25 centimes.

La femme arrêtée hier pour escroquerie au préjudice de M. Serrurier, marchand de volailles, rue des Champs, a déclaré hier au commissaire de police qu'elle s'était aussi fait remettre le 20 décembre, chez M. Serrurier, marchand de volailles, rue Pauvrière, un poulet et un lapin pour le compte de M. Plaumont.

Cette femme avait elle-même écrit des billets, en les signant du nom de : Madame Plaumont, et les avait présentés chez ces marchands de volailles. On a vu hier comment ses combinaisons ont été déjouées.

Elle se nomme Uranie Delliaye. C'est une ancienne servante, actuellement sans place.

Le domestique qui est si malheureusement tombé vendredi à mi-haut sous les roues d'un chariot Grande-Place, se nomme Henri Merlin. Il est employé chez M. Delcire, rue Meyerbeer. Son état est relativement satisfaisant.

Un JOURNALIER Achille Horneré, a été arrêté hier pour une escroquerie de 0,75 centimes, commise au préjudice de M. Cuvelier, rue de France.

Chambre syndicale des ouvriers ferrablancs zingués de Roubaix et environs.—Rénovation, dimanche 28 décembre, à 9 heures précises du soir, au siège social, rue Nain, 20.

Ordre du jour Assistance au conseil de M. Monard Daubin, membre du syndicat, et membre du conseil de prud'hommes.

L'office aura lieu à l'église St Martin, à 8 heures 1/2.

TOURCOING

Paris, 28 décembre.

Les votes le M. Dercuyt. — Dans la séance du vendredi 28 décembre, M. Debuchy a voté contre le passage à la discussion des articles de projets de loi ayant pour objet de mettre à la disposition du ministère de l'intérieur une somme de 50 millions de francs pour être employés en acquisition de terres et en travaux de colonisation en Algérie.

En résumé, les dépenses auxquelles l'emprunt autorisé en 1879 était destiné à pourvoir, se trouvent diminuées de 3,342,015 fr. 41 et l'accroissement de dépense pour certains travaux atteint le chiffre de 2,742,015 fr. 41

» Ce qui laisse une somme disponible de 600,000 fr. »

» La ville sollicite l'autorisation d'affacter ce reliquat de 600,000 francs à l'acquisition d'une extension de parcellle dont elle s'est engagée à fournir à l'État, pour concourir au paiement de la dépense d'écriture d'une école maternelle des arts industriels, création ordonnée par une loi du 5 août 1881. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a accepté l'offre de la ville.

Il importe qu'elle soit en mesure de remplir ses engagements. Mais elle ne peut le faire qu'en se servant de son droit à affecter le reliquat qu'elle aura dans sa caisse à l'acquit de l'engagement auquel elle a pris.

En ce qui concerne les augmentations de crédits qu'exige la construction du marché couvert, des postes de police et l'ouverture de voies de communication, les documents au dossier les justifient complètement.

» C'est pourquoi votre commission, après avoir vérifié toutes les pièces produites par l'administration municipale, donne son approbation au projet de loi, et vous propose de l'adopter. »

» Projekt de loi. — Article unique. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à prélever sur l'emprunt de dix millions, approuvé par la loi du 9 août 1879, une somme de six cent mille francs (600,000 fr.), applicable au paiement de la subvention promise à l'État en vue de la création de l'école maternelle des arts industriels. »

On colporte en ville un nouveau scandale municipal ; nous racontons demain l'histoire qui concerne dans les arrières de tous ces abus de Fâcheut, c'est le jus de la corruption sociale. Pontruis physiquement, décomposés moralement, ils ne sont que les fruits légitimes des classes moyennes ou élevées, déjà gangrenées par le luxe et l'oisiveté.

Paris, 28 décembre.

Le parquet vient de faire informer M. Yvan de Westyne par l'entremise de son avocat M. Davrillie des Essarts, qu'un ordonnance du non-lieu avait été rendue en sa faveur.

On se souvient d'ailleurs, que M. de Westyne a trouvé quatre garants appartenant à toutes les opinions de la presse : MM. Auguste Vitz, Léon Chapron, Jules Cornely et Albert Delphit.

Le navire parti pendant les fêtes ont dû embarquer des étrangers ; d'autres ont fait faire la manœuvre pour l'ouverture de l'engagement auquel il a pris.

Les grévistes ont adressé au député Clovis Huys divers documents qui doivent lui permettre d'interroger le ministre sur la question.

Entrée d'armes belges en fraude

Paris, 28 décembre.

On a signalé à l'attention de l'administration des douanes l'entrée frauduleuse des armes de guerre sur le territoire français.

Ces armes expédiées de Liège, pénétreraient en France par la frontière Nord, entre Lillo et Hesdin.

Leur arrivée au port de Dunkerque a été empêchée par l'administration.

EXTRÉIEUR

Voyage de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris à Madrid

Madrid, 28 décembre.

Le comte et la comtesse de Paris sont attendus à Madrid le 12 janvier.

Nouvelles de Rome

Rome, 28 décembre.

Les ambassadeurs de France, d'Autriche, les ministres de Prusse, du Pérou et de Monaco, sont tous aujourd'hui présenter leurs hommages et leurs félicitations au Pape.

Le pape XIII a reçu les diplomates en audience particulière, puis il s'est fait présenter le personnel des ambassades et des délégations.

Une grosse faillette

Anvers, 28 décembre.

Une maison de banque de la place a suspendu ses paiements. On parle d'un passif de quatre millions.

(1) Cette commission est composée de M. le maire, M. de Janzé, M. Chardon, Secrétaire; Gallen, Pejot, Massé, Henri Martin, Muiller, Théry, Garibaldi.

Situation météorologique

Paris, 28 décembre.

L'air des fortes pressions continentales marche encore lentement vers l'Est, tandis que les faibles pressions océaniques se rapprochent des côtes ouest de l'Europe, depuis hier le baromètre a baissé d'une manière continue et d'environ 6 mm en Irlande et en Ecosse où le vent souffre fort du Sud.

La température descend, excepté dans le sud et l'ouest des îles-Britanniques, ainsi qu'en Bretagne ; la ligne isotherme de 10° s'avance de nouveau jusqu'au canal Saint-Georges, le maximum d'Europe était ce matin à Valentia (12°).